

2021
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue de la Rotonde, 74100 VILLE-LA-GRAND
830 500 989 RCS THONON LES BAINS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 01 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 01 mars,
A 14 h,

Monsieur Thierry BERGAMASCHI, demeurant 3 rue de la Rotonde , 74100 VILLE-LA-GRAND,
Associé Unique de la société 2021,
A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Thierry BERGAMASCHI, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 3 rue de la Rotonde, 74100 VILLE-LA-GRAND au 39 rue des Jacques 01 540 VONNAS à compter du 1^{er} mars 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 39 rue des Jacques 01 540 VONNAS".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Thierry BERGAMASCHI

